

Fouilles du mausolée de Beni Rhenane en Oranie

Vuillemot, Gustave

Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Année 1964, Volume 108, Numéro 1
p. 71 - 95

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

Le Ministre de l'Éducation Nationale informe l'Académie que l'Assemblée des Professeurs du Collège de France, dans sa séance du 22 mars, a établi une liste de présentation de deux candidats à la chaire d'Archéologie et d'Histoire de la Gaule, créée et déclarée vacante par arrêté du 14 janvier 1964.

Il demande à l'Académie, en application des dispositions de l'article 21 du décret du 24 mai 1911, de lui faire parvenir à son tour une liste de présentation.

Cette présentation sera inscrite à l'Ordre du jour de la prochaine séance.

Le Recteur de l'Université de Bologne informe l'Académie qu'elle décernera un diplôme de Docteur *honoris causa* à notre Confrère, Son Émineuce le Cardinal Eugène TISSERANT, le 28 avril, et demande à l'Académie de désigner un représentant.

L'Académie décide de confier cette mission à M. Pierre BOYANCÉ.

M. Pierre BOYANCÉ soumet à l'Académie une demande qui lui a été présentée par le Président de l'Association des anciens membres des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

Cette demande est renvoyée à la Commission pour étude et rapport à l'Académie.

M. G. Vuillemot entretient l'Académie des fouilles du mausolée de Beni Rhenane en Oranie.

COMMUNICATION

FOUILLES DU MAUSOLÉE DE BENI RHENANE EN ORANIE,
PAR M. G. VUILLEMOT.

Situation.

Le monument ainsi désigné coiffe un sommet du Djebel Skouna dominant la vallée de la Tafna, sur sa rive droite et à 4 kilomètres de son embouchure¹. Bien qu'elle ne soit pas la plus élevée du massif, cette colline (alt. 221 mètres) constitue le meilleur belvédère de la région : on voit à ses pieds l'oppidum de Siga et toute la basse plaine du fleuve, en arrière le massif des Traras, vers le Sud la haute vallée de la Tafna et la barre des Monts de Tlemcen, un peu plus à l'Est les Seba Chioukh — vers le Nord enfin l'île Rachgoun et très largement, la mer.

Désignation.

Les indigènes appellent la butte formée par les ruines du Mausolée, le Kerkour el Aiers, c'est-à-dire la « Butte aux mariages », car l'usage local voulait que le jeune marié entraînant son cortège nuptial à faire plusieurs fois le tour du monticule pour s'assurer la fidélité éternelle de son épouse.

1. Carte de Beni-Saf au 1/50.000, n° 208 ; x : 124, 5 ; y : 226, 3.

Nous lui avons préféré un toponyme géographique, que porte la ferme la plus proche, Beni Rhenane¹.

La ruine, sous sa couverture de végétation, formait un cône de 17 à 18 mètres de diamètre.

On pouvait, à première vue, le considérer comme faisant partie d'un groupe de tumulus qui ponctuent les sommets du Djebel Skouna, et c'est ainsi que Pallary² l'avait désigné. Six de ces monuments, marqués par un amoncellement de parpaings de lave spongieuse, sont encore visibles dans les environs immédiats.

M. Grimal qui en avait remarqué les pierres taillées, supposait qu'il s'agissait de la ruine d'un fortin romain³.

Il était intéressant de vérifier que ces monuments, analogues à ceux des Andalouses, placés comme eux auprès d'une ville punique, étaient des sépultures et de les dater. Ceux des Andalouses avaient livré un mobilier du VI^e siècle avant notre ère⁴.

Notre projet était de fouiller, d'abord, le monument appareillé, le plus volumineux, puis quelques-uns des tumulus mineurs voisins à titre de comparaison. Il en existe apparemment deux types : l'un très plat à cercles concentriques⁵, l'autre du type commun mais qui recouvre peut-être quelque architecture ordonnée⁶ ; il faut ajouter une grotte que je suppose avoir servi de sépulcre.

Les événements ne m'ont pas permis de mener mes recherches à leur terme. Je me résous, dans l'espoir de les reprendre un jour, à essayer de résumer l'idée que l'on peut se faire, dans l'état actuel des travaux, d'un mausolée étonnant à plusieurs titres.

Le monument avant la fouille.

Débarrassé de la végétation arbustive qui le recouvrait, le monument laissait voir à la partie supérieure une assise de pierres calcaires taillées, très usées par les eaux pluviales, posée sur une seconde assise de pierres également taillées et de dimensions semblables. Toutes sont cimentées entre elles par un liant composé de plâtre et de pouzzolane⁷. Ce dernier matériau a été prélevé sur place, car les

1. Les topographes ont adopté l'orthographe Beni Rhenane à laquelle il faut, semble-t-il, préférer la consonnance Beni Rennane.

2. P. Pallary, *État du préhistorique dans le département d'Oran*, in *A.F.A.S.*, Marseille, 1891, p. 612.

3. P. Grimal, *Les fouilles de Siga*, in *M.E.F.R.*, 1937, p. 108-141.

4. G. Vuillemot, *Reconnaissances aux Échelles puniques de l'Oranie*, ouvrage à l'impression. Thèse de recherche soutenue en janvier 1962 devant la Faculté d'Alger.

5. Carte de Beni-Saf au 1/50.000, n° 208 ; x : 124, 7 ; y : 226, 4.

6. Tels sont ceux qui suivent l'alignement des croupes sur les points suivants : Carte de Beni-Saf au 1/50.000, n° 208 ; x : 125, 1 ; 125, 2 ; 125, 3 ; y : 226, 6.

7. L'analyse chimique du ciment révèle une proportion de 50,7 % de sulfate de chaux.

bases du monument, nous allons le voir, étaient posées sur des terres volcaniques, basaltes et pouzzolanes.

Les flancs du massif maçonné étaient cachés par des blocs très brisés, corrodés, noyés dans la terre et les tissus radiculaires du maquis. Des pierres remarquables apparaissaient bientôt, présentant des cannelures, moulures, un chapiteau, qui laissaient attendre un ensemble architectural. Une tranchée radiale atteignait le massif en place, des gradins, un pavement.

Les fouilles de recoupement, des sondages sonores permettaient de découvrir la partie souterraine du monument dont nous avons dû entreprendre en première urgence l'exploitation pour la préserver des pillards.

En effet, il convient de dire ici que la fouille, étalée sur les années 1960 et 1961, s'est développée dans des conditions assez difficiles. Nous avons dû nous contenter d'une équipe réduite qui venait chaque jour de Beni Saf, pourvue uniquement d'outils à main. Les véhicules ne pouvaient arriver qu'à 2 kilomètres du monument, après avoir parcouru 15 kilomètres de piste. Par la suite, nous avons ouvert une mauvaise piste pour nous en approcher et, disposant d'une jeep de Beni Saf, nous approvisionner en eau, en matériaux de boisage ou même de construction.

Description du monument.

Avant d'établir les liaisons entre le système souterrain et l'édifice extérieur, je vais présenter ces deux parties l'une après l'autre, puis leurs accessoires : carrières et tombes extérieures.

A) Le monument.

Le dégagement des deux gradins supérieurs apportait la preuve que la partie aérienne de l'architecture était ruinée certes, mais massive. La forme circulaire du « tumulus » original laissait attendre un monument à base cylindrique comme le Tombeau de la Chrétienne ou le Medracen.

Il n'en était rien : une première tranchée, creusée à l'Est dans un amoncellement de pierrailles et de terre végétale, a rencontré un massif maçonné concave.

La roche dont il est construit, comme l'hypogée lui-même, est un calcaire zoogène, du calabrien, riche en polypiers, extrêmement tendre et friable. Le ruissellement des eaux, creusant des alvéoles, a déformé les pierres taillées isolées et généralement altéré leurs formes, de sorte que nous avons dû prendre des précautions extraordinaires au cours de cette fouille.

La face est a été suivie en conservant toute la façade méridionale comme témoin. Nous avons également déblayé toute la partie de la façade occidentale au-dessus du puits d'accès B et nous travaillions sur la face nord lorsque les travaux ont été interrompus.

C'est dire que nous ne connaissons pas complètement ce qui reste du noyau subsistant.

Sans doute les superstructures ont été édifiées en même temps que les souterrains. Elles se décomposent, autant que nous pouvons les reconstituer, en un dallage, un socle à gradins, un massif vertical couronné vraisemblablement d'une corniche. Enfin, il est probable qu'un édicule ajouré ou pyramidal coiffait ce dernier.

Le dallage. — Un dallage a été reconnu à l'Est, près de l'ouverture de la sape qui paraît en former la limite, et dans la concavité des gradins ; il se compose de dalles disposées en chicane, épaisses de 0 m. 30, que l'on retrouve, en simple épaisseur sur les clefs de voûte des hypogées. Le haut des voûtes se trouve donc presque au niveau actuel du sol. Au-dessus des portes, le mur extérieur des galeries remonte jusqu'au niveau de ce dallage et il semble qu'il en forme la bordure.

Les tranchées ouvertes au Nord, puis reliées entre elles, nous ont permis de retrouver la lisière de ce dallage, quelque peu écornée.

Les gradins. — Trois gradins construits toujours en pierre de taille, épais de 0 m. 40 ou 0 m. 42, larges le premier de 0 m. 30, le second et le troisième de 0 m. 40, supportaient un massif appareillé vertical.

De ces gradins on connaît une partie des contours : sur la face est ils suivent un segment de cercle dont le centre formerait un triangle équilatéral avec les centres de courbure des deux galeries souterraines à parois courbes. Ils s'articulent, au Sud-Est, par un angle aigu sur une ligne droite. Des pierres manquent à l'extrémité supposée de la ligne courbe en direction du Nord-Est. On peut croire cependant que les gradins formaient en gros un triangle à côtés concaves et à pans coupés : sur la façade occidentale en effet un des gradins correspondant au plus élevé des gradins de l'Est, a été retrouvé. Il est rectiligne et marque un retour à angle droit au Nord. Il est probable par conséquent qu'il y avait là un décrochement destiné à l'établissement d'une façade principale.

Le massif maçonné. — Sur le troisième gradin prenait pied un massif vertical d'assises réglées. Huit assises, haute chacune de 0 m. 50, ont été reconnues en place. Comme dans les infrastructures, le pavement et les gradins, toutes les pierres sont liées au stuc et on distingue parfaitement les joints.

Le massif devait épouser les contours indiqués par les gradins et reproduire approximativement la forme d'une base de trépied (plan, fig. 5). Malheureusement tous les parements en ont été arrachés systématiquement. On distingue parfois la trace du pic qui a servi à la démolition. Celle-ci a été poussée jusqu'à la base, volontairement : on trouve dans la masse de pierraille qui recouvrait les flancs, des pierres effritées et détruites en force, sinon pulvérisées, adhérentes souvent au ciment.

Les décombres ainsi amoncelés recèlent quelques rares pierres remarquables (fig. 1) et c'est grâce à elles que nous allons essayer de nous faire une idée de la décoration, sinon de l'architecture. Protégées des intempéries, leur surface est bien souvent restée intacte. Et c'est la recherche de ces débris qui nous a conduit à multiplier les précautions de fouille et les notes de gîte. Une de ces pierres de taille a conservé une marque de tâcheron.

Comme dans les salles courbes de l'hypogée, comme sur les gradins, les parements des faces courbes du massif étaient composées de pierres épousant la concavité. Une de celles-ci gisait à 1 m. 30 au-dessus des gradins (fig. 1, n° 3).

Des cannelures, en combinaison sans doute avec des rainures verticales, des moulures dont on a quelques débris, composaient un décor original. Nous n'avons jamais pu, hélas, en retrouver les bases ou quelque point d'arrachement.

Le relief accusé que présentent ces débris (pierres fig. 1, n°s 4, 7, 8) projetait de larges lignes d'ombre, contrastant avec le jeu du soleil sur les surfaces blanches du calcaire et pouvait être vu de loin.

Deux demi-chapiteaux de colonne incluse, trouvés en mauvais état parce que peu profondément enterrés, jettent une note plus classique parmi les éléments architecturaux, recueillis dans les décombres de démolition. Ils sont du même modèle, de mêmes dimensions. L'un avait roulé à l'Est (fig. 3), l'autre au Sud-Est près de la porte A. Ils appartiennent à l'ordre ionique. Le demi-chapiteau et le tronçon de demi-colonne qui le supporte ont été taillés dans un même bloc ; le tambour mesure 0 m. 57 de diamètre ; sur l'un comme sur l'autre des chapiteaux, on ne distingue plus l'abaque dont les bords ont été rongés par les intempéries, non plus que le collier qui aurait dû séparer le fût de la base (fig. 3, n° 10).

Sur les deux demi-faces la volute se réduit à un cornet, tandis que sur la face principale le canal, dans le même plan que l'œil des volutes, fait saillie sur le fût lisse sans l'intermédiaire d'un astragale ou d'un collier décoré.

On devine, plus qu'on ne les suit, les nervures composant le canal infléchi : il n'est pas possible de reconstituer sur aucun des deux chapiteaux un éventuel décor secondaire entre le canal et l'abaque.

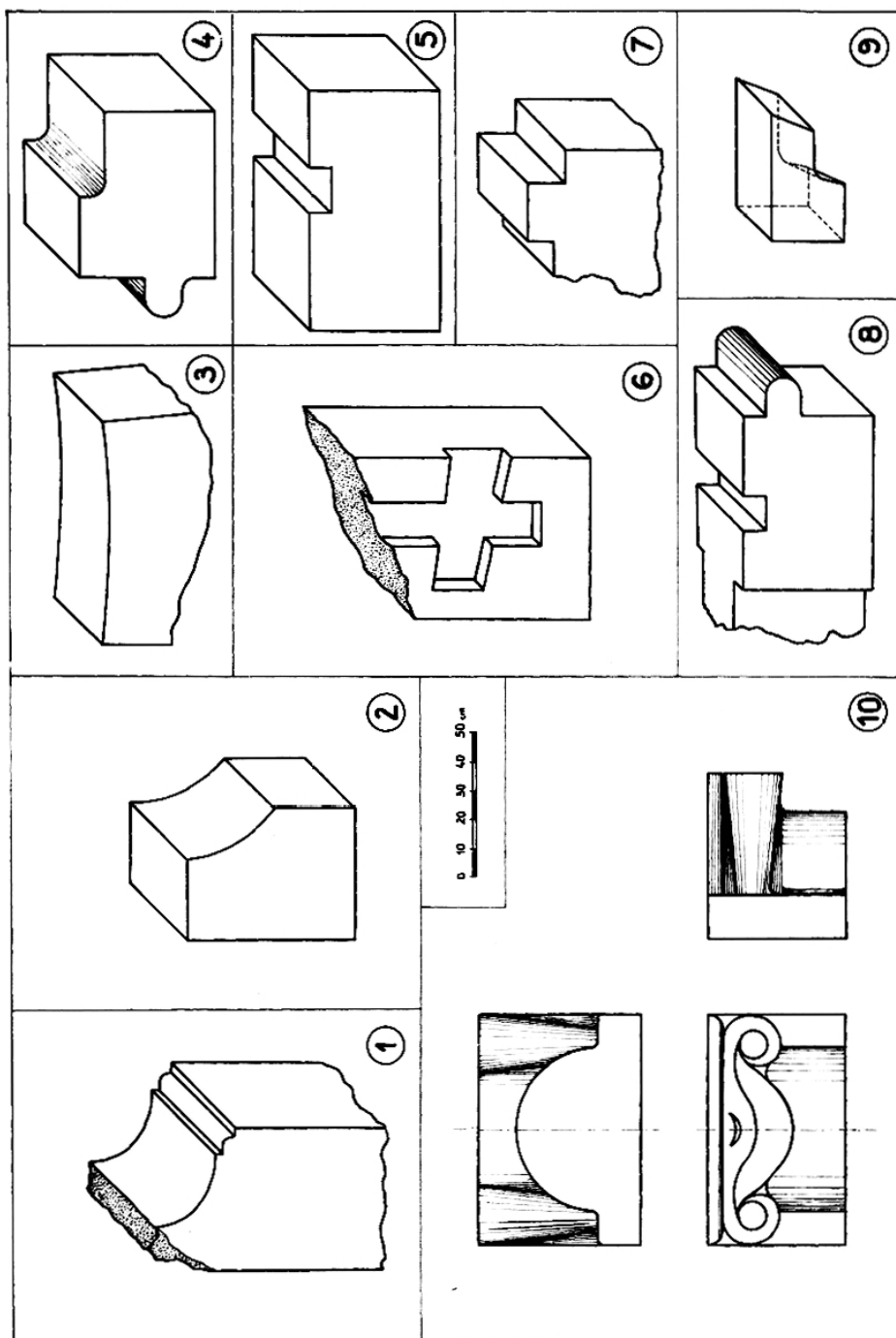


FIG. 1.

Il semble bien qu'il n'y en ait jamais eu. Nous verrons un peu plus loin de quels monuments on peut rapprocher une facture ainsi simplifiée.

On a retrouvé un tronçon de demi-colonne, de même diamètre, engagée également dans une plaque de parement, éboulé sur la face ouest du monument. Sa place dans les éboulis constitue le seul

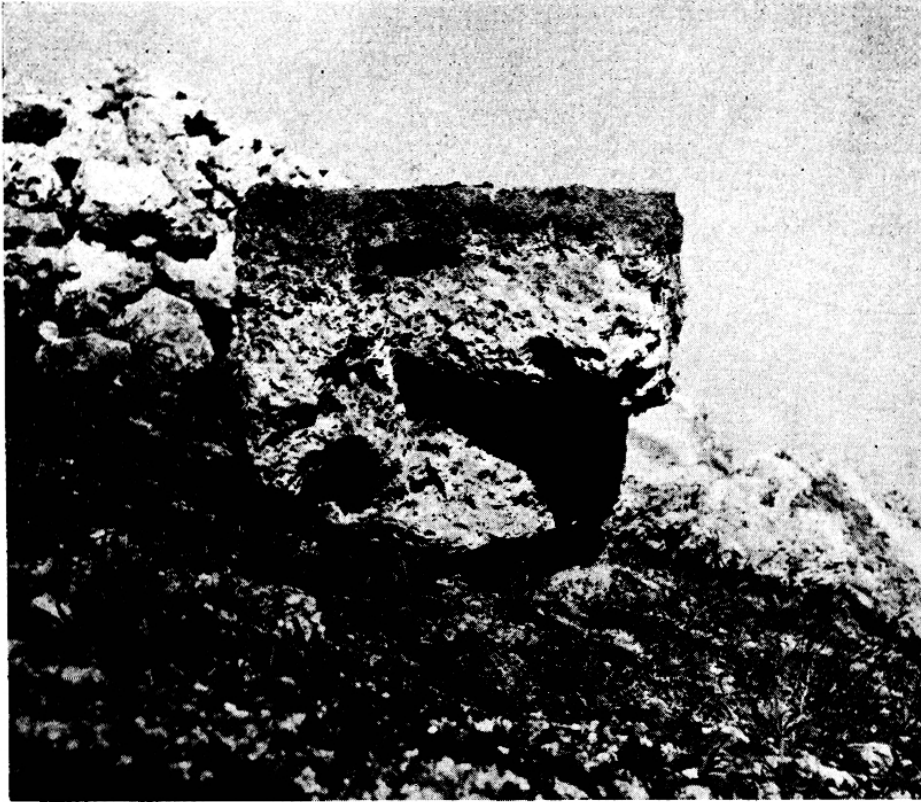


FIG. 2. — Chapiteau de demi-colonne vu de profil.

argument qui nous permette d'avancer quelque supposition concernant la hauteur du massif vertical. Il reposait, accolé contre un élément de corniche moulurée¹, très dégradé, à la hauteur de la cinquième assise du massif (fig. 3).

Si l'on admet que la corniche reposait sur un chapiteau — celui-ci étant une réplique des deux demi-chapiteaux ioniques que nous connaissons — elle ne peut être placée que trois niveaux au moins au-dessus de son point de gisement, c'est-à-dire à la hauteur actuelle du massif.

Par analogie avec les monuments africains du même type dont nous comparerons l'architecture, on est tenté de poser sur les mou-

1. Elle présente des moulures semblables à celles du Tombeau de la Chrétienne, cf. M. Christoffe, *Le Tombeau de la Chrétienne*, Paris, 1951, p. 72, fig. 45 et 46.

lures une corniche à gorge égyptienne¹. L'existence de celle-ci est attestée par un élément au moins en bon état, enseveli contre la face orientale et par des débris d'éléments semblables. Si la corniche existait il manquerait, à tout le moins, une assise à la ruine du massif réglé, compte non tenu de celles qui fermaient l'assemblage. Le listel rectiligne montre que l'élément en notre possession appar-

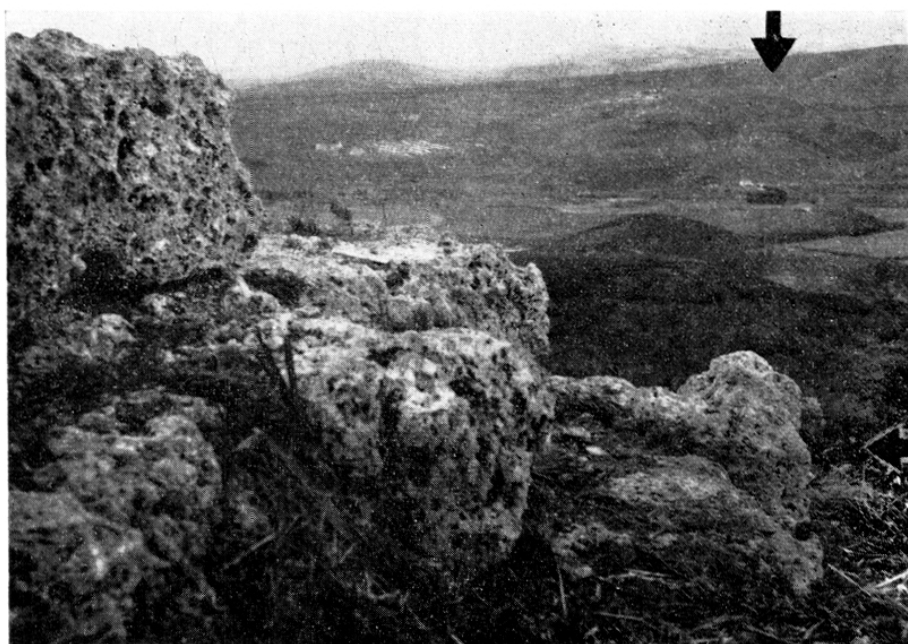


FIG. 3. — Gîte du tronçon de demi-colonne (face ouest).

tenait à une partie plane du massif. On retrouve, d'ailleurs comme au Tombeau de la Chrétienne, une pierre en doucine d'un profil voisin².

Le diamètre des colonnes (0 m. 57 pour une hauteur actuelle de 4 mètres) laisse supposer que plusieurs assises ont disparu.

On peut conjecturer que le monument se terminait en polyèdre, ou peut-être par une lanterne.

Certes la décoration était plus compliquée qu'il ne semble. Nous avons recueilli dans la partie supérieure du puits précédant la porte A et au-dessus de celle-ci, une tête sculptée en ronde bosse dans la même pierre calcaire, et de grandeur naturelle (fig. 4 a). Elle était fixée sur un tenon par une mortaise de section carrée creusée sous le sol (fig. 4 b). Aucun indice ne nous permet de lui assigner dans ce que nous connaissons du monument, un poste quelconque. Mais on peut supposer qu'elle servait d'acrotère.

1. Cf. A. Lézine, *Architecture punique*, Tunis, 1956, p. 97 sq., fig. 52.

2. M. Christofle, *o.l.*, p. 76, fig. 47 et p. 80, fig. 58.

Cette tête, d'exécution maladroite, rappelle, par sa facture, les sculptures de l'Europe méditerranéennes¹. Un voile s'arrondit au-dessus laissant le visage découvert. On est tenté de l'interpréter comme l'image de quelque divinité propitiatoire, plutôt que comme le portrait d'un des hôtes du mausolée. Elle n'offre aucune ressemblance avec les portraits des souverains que nous rapportent les monnaies royales maures ou numides².

Le point où elle a été découverte, à la partie supérieure du puits A, indique que celui-ci était



FIG. 4 a.
Tête sculptée (face).

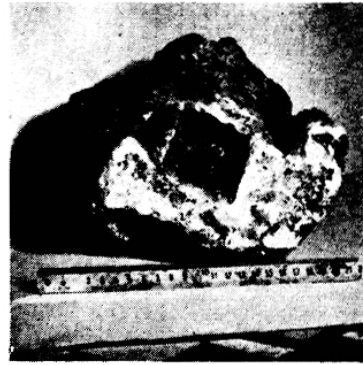


FIG. 4 b. — Tête sculptée,
partie inférieure.

déjà comblé quand la tête a roulé en bas du monument extérieur et que, par conséquent, la violation et le remplissage de l'hypogée étaient déjà consommés.

En avant de la porte B on distingue un quadrilatère régulier délimité par des alignements de pierre de taille. Ils pourraient être les bases d'une cabane construite en matériaux légers retenus par des blocs de remploi ou avoir une signification religieuse. Les pierres ne portent plus de trace de ciment. Il en est de même pour un dispositif semblable, dont subsistent deux angles au Sud-Ouest du mausolée, à quelques mètres du cône d'éboulis. Maisons de berger, de gardien, ou enceinte d'un *temenos*, voilà ce que prouveront peut-être des fouilles. Je n'y ai encore fait aucun sondage et n'y ai remarqué aucune pierre rappelant un autel.

1. Antéfixes ibériques de Cabeza del Griego, P. Paris, *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive*, Paris, 1904, t. II, p. 148 et 149 ; F. Benoit, *L'art primitif méditerranéen de la vallée du Rhône*, Gap, 1955.

2. Cf. Révision de la classification des monnaies numides et maurétaniennes : J. Mazard, *Corpus nummorum Numidiae Mauretaniaeque*, Paris, 1955.

B) *L'hypogée.*

La partie souterraine du monument se compose d'une succession de salles, plus ou moins longues :

<i>Longueurs :</i>	I	2 m. 60
	II	4 m. 30
	III	2 mètres
	IV	4 m. 30
	V	4 m. 10
	VI	2 mètres
	VII	5 m. 60
	VIII	2 mètres
	IX	3 mètres
	X	5 m. 40
<i>Largeur</i>		1 m. 95 à 2 mètres

dans lesquelles nous avons pénétré, passant de l'une à l'autre, suivant la numération portée sur le plan.

L'accès nous en a été donné par un claveau de la salle I, que le pic a brisé.

Ces salles ouvrent l'une sur l'autre par une porte en fausse ogive, ou par un trou percé dans la maçonnerie par des pillards. Nous verrons, en effet, qu'à l'origine des cloisons partageaient certaines salles.

Au moment de la découverte, les salles étaient comblées, en moyenne à hauteur de la porte, par des décombres (pierraille et terre) qu'il a fallu dégager pour ménager un passage.

Plan de l'hypogée.

Les galeries se développent sur près de 45 mètres suivant un plan assez compliqué (fig. 5).

Dix salles de même largeur, de même hauteur, se succèdent, en enfilade : I, II, III sont alignées sur le même axe rectiligne. La salle III, carrée, sert de vestibule à une, puis deux salles courbes, IV et V, qui débouchent sur une petite salle carrée VI, semblable à III. Elle donne accès, en angle droit, à une salle rectangulaire longue VII qui, elle-même, communique avec une petite salle carrée VIII. Et celle-ci encore donne accès à 90° à deux salles courbes IX et X.

La symétrie du système par conséquent n'est pas complète.

En réalité l'hypogée comprenait trois compartiments, ouvrant chacun sur l'extérieur par une porte à herse.

Un mur épais séparait les salles IV et V, et les salles IX et X.

La communication entre elles a été établie par les pillards qui, au Moyen Age, ont essayé de trouver l'accès au trésor qu'ils cherchaient. Nous y reviendrons à propos de la narration de la fouille.

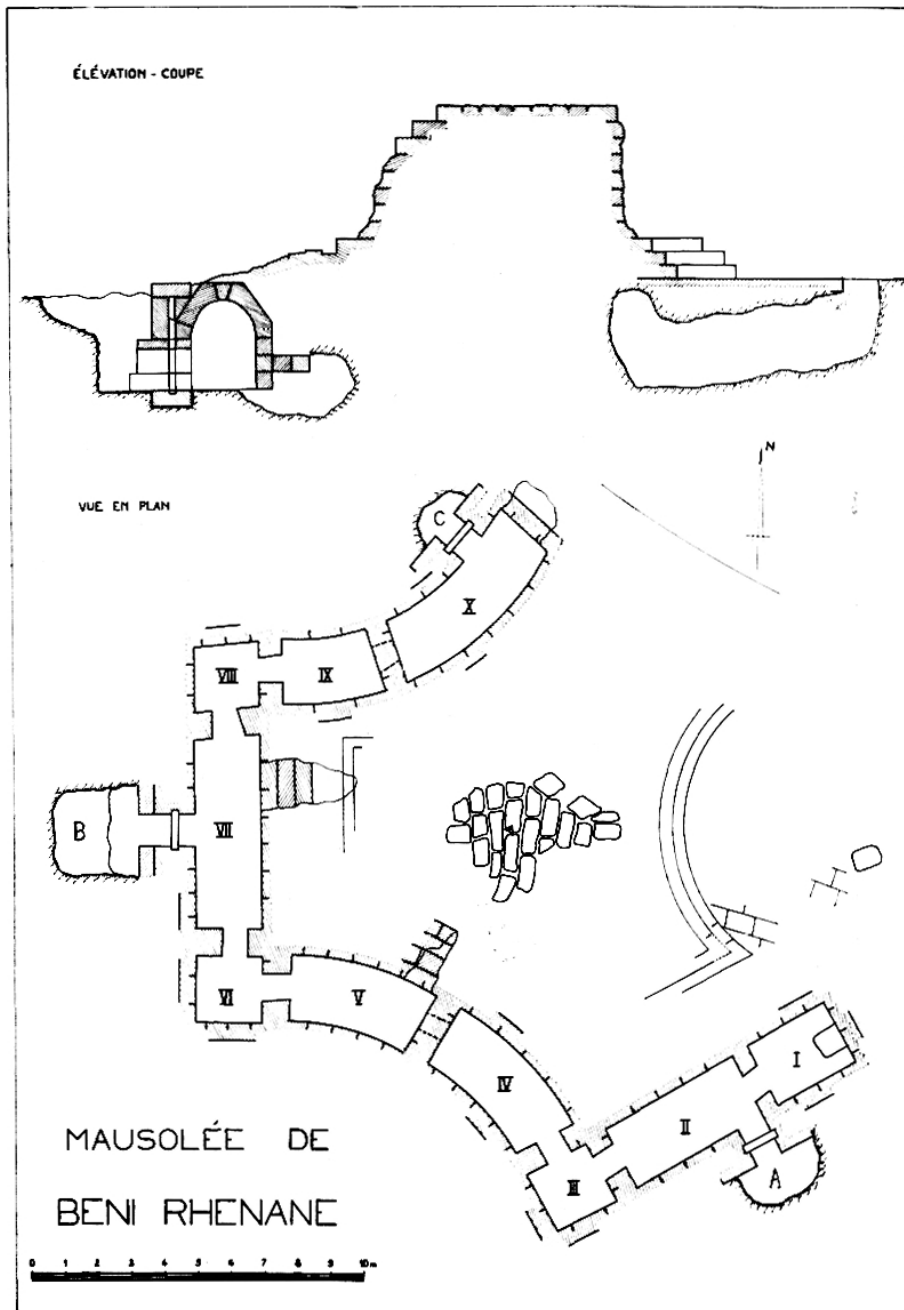


FIG. 5.

Architecture de l'hypogée.

Les salles voûtées ont été construites sur le même gabarit : elles mesurent uniformément 2 m. 60 de hauteur à la flèche d'une voûte en plein cintre portée par des murs droits. Ceux-ci comportent trois assises horizontales épaisses en moyenne de 0 m. 50 chacune et une

quatrième assise de 0 m. 40 sur laquelle prend naissance la voûte (fig. 8).

Les murs tapissent une tranchée taillée dans la lave ou dans la pouzzolane, dont on a pu vérifier la présence au moyen de plusieurs sondages.

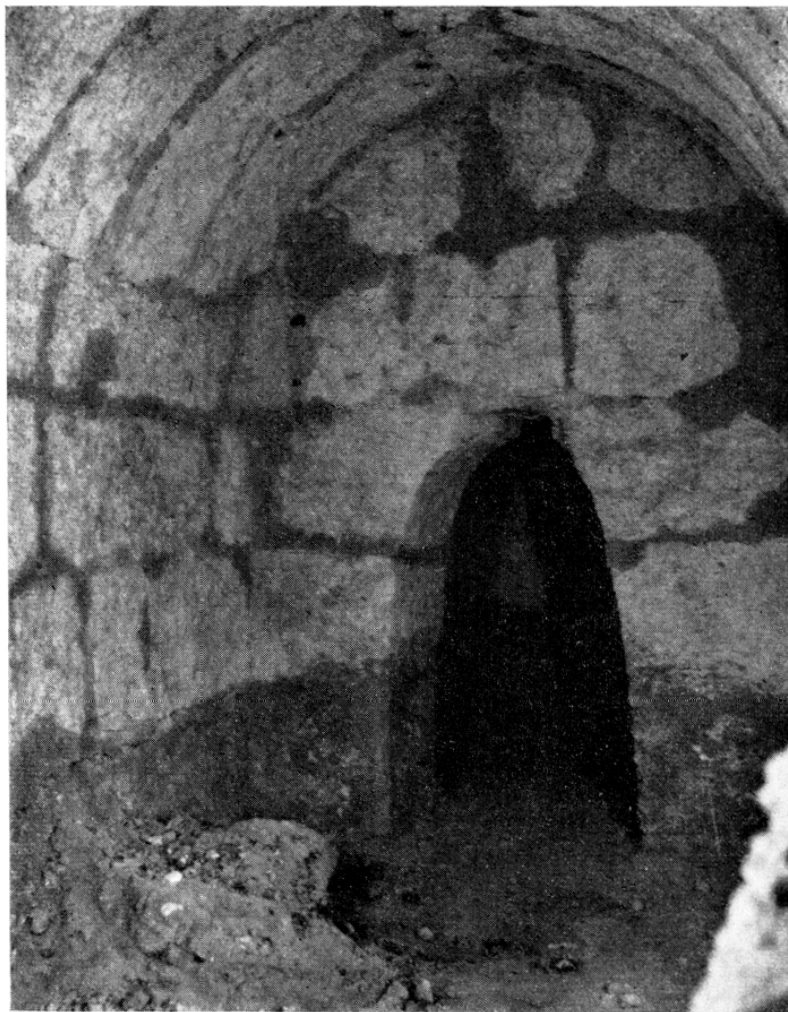


FIG. 6. — Communication des salles II et III.

L'épaisseur reconnue des murs latéraux est en général de 0 m. 50 ; cependant deux sondages ont permis de vérifier que parfois celle-ci est plus importante vers le centre du monument : il en est ainsi en face de la porte B. Grâce à une sape, approfondie sous le mur intérieur, on voit que si l'assise de base se compose d'une seule épaisseur de 0 m. 50, la deuxième est formée de trois pierres de 0 m. 50.

Une cavité taillée à 1 m. 20 de hauteur dans la salle n° v, près de la

cloison, intéresse trois épaisseurs et nous avons, au moyen d'une barre à mine, reconnu derrière celles-ci deux autres joints, ce qui porte l'épaisseur totale du bloc, à cet endroit, à 2 mètres.

Nous ne tenons pas, par conséquent, le dispositif complet de ce blocage. Il n'est pas exclu qu'il recèle une salle secrète au cœur du bâti, ou une cachette de fondation. Dans le souci de ne pas détériorer l'architecture du monument, nous n'avons fait que pousser les vérifications dans les sondages déjà existants.

La longueur des pierres taillées est très variable : de 0 m. 60 à 1 m. 20 environ, sans que j'aie pu établir des rapports métrologiques précis¹. Leur épaisseur cependant est uniforme ainsi que leur hauteur : 0 m. 50 en moyenne. Mais ici encore il est délicat de donner une mesure plus poussée, car *toutes* les pierres sont cimentées les unes aux autres comme l'extérieur et l'épaisseur du ciment compense les différences de 1 à 2 centimètres. Sur la quatrième assise, un peu moins haute, prend pied une rangée de larges claveaux dont l'arc mesure 1 m. 20. Une clef, large de 0 m. 25 en moyenne à la base, cimentée également, complète la voûte. La largeur de la clef d'ailleurs est assez variable ainsi que le montre la photographie (fig. 7) et ces variations ont, sans doute, ainsi que l'épaisseur des ciments, assuré la compensation des courbes. Une même clef, longue parfois de plus de 1 mètre, ferme la largeur de plusieurs pierres.

Les murs partent sans fondation du niveau du sol : celui-ci n'est pas dallé, ni bétonné. On a monté les parois à ciel ouvert. La construction de la partie verticale des murs a été conduite en même temps que celle des séparations entre les salles. On distingue en effet dans l'appareil, des pierres taillées en équerre pour être incluses à la fois dans la paroi latérale et dans la cloison.

La voûte en berceau s'aligne sur le même axe dans les salles I, II, III. Il en est de même dans les salles VIII, IX et X. L'architecte a éludé ainsi la difficulté de recourir à des voûtes d'arêtes en III et VIII.

Le cloisonnement des deux galeries courbes dans les salles IV et V d'une part, IX et X d'autre part, a posé un problème aux architectes : un intervalle a été ménagé dans la voûte pour l'élévation du mur de refend : il a, sur la courbe intérieure, la largeur de celui-ci, mais l'appareil ne suffit pas à le remplir du côté de la paroi extérieure, de sorte qu'on a procédé à un remplissage de mortier. Ce mode de construction peut paraître assez archaïque, comme une étape entre la voûte en encorbellement et la voûte rayonnante. Cependant les architectes connaissaient le système des claveaux appareillés, car

1. Le C¹ F. Régniers, *Métrologie du Tombeau de la Chrétienne*, Cherbourg, 1953, propose une coudée à 48 m. 75 entre la fin du III^e siècle av. et le début du I^{er} siècle de notre ère et une coudée à 50 m. 5 qui aurait été utilisée entre le II^e siècle av. et la fin du I^{er} siècle ap. J.-C.

la pierre que nous avons percée pour entrer dans le monument servait de clef à un dispositif de ce type : il était le seul dans tout le monument et je suppose qu'il a été utilisé pour achever la construction de l'hypogée après l'enlèvement des gabarits. Les murs de séparation des salles sont plus épais que les murs latéraux.



FIG. 7. — Salle VII.

Les portes de communication, hautes de 0 m. 90 en moyenne, se terminent en fausse clef et il est possible qu'elles aient été taillées sur place, après coup car souvent l'ogive en est très irrégulière.

Chacun des trois ensembles de caveaux ouvre sur un puits extérieur par une porte (A, B, C) du même type et de mêmes dimensions que les portes de communication entre les salles, mais obturée par une herse (fig. 8).

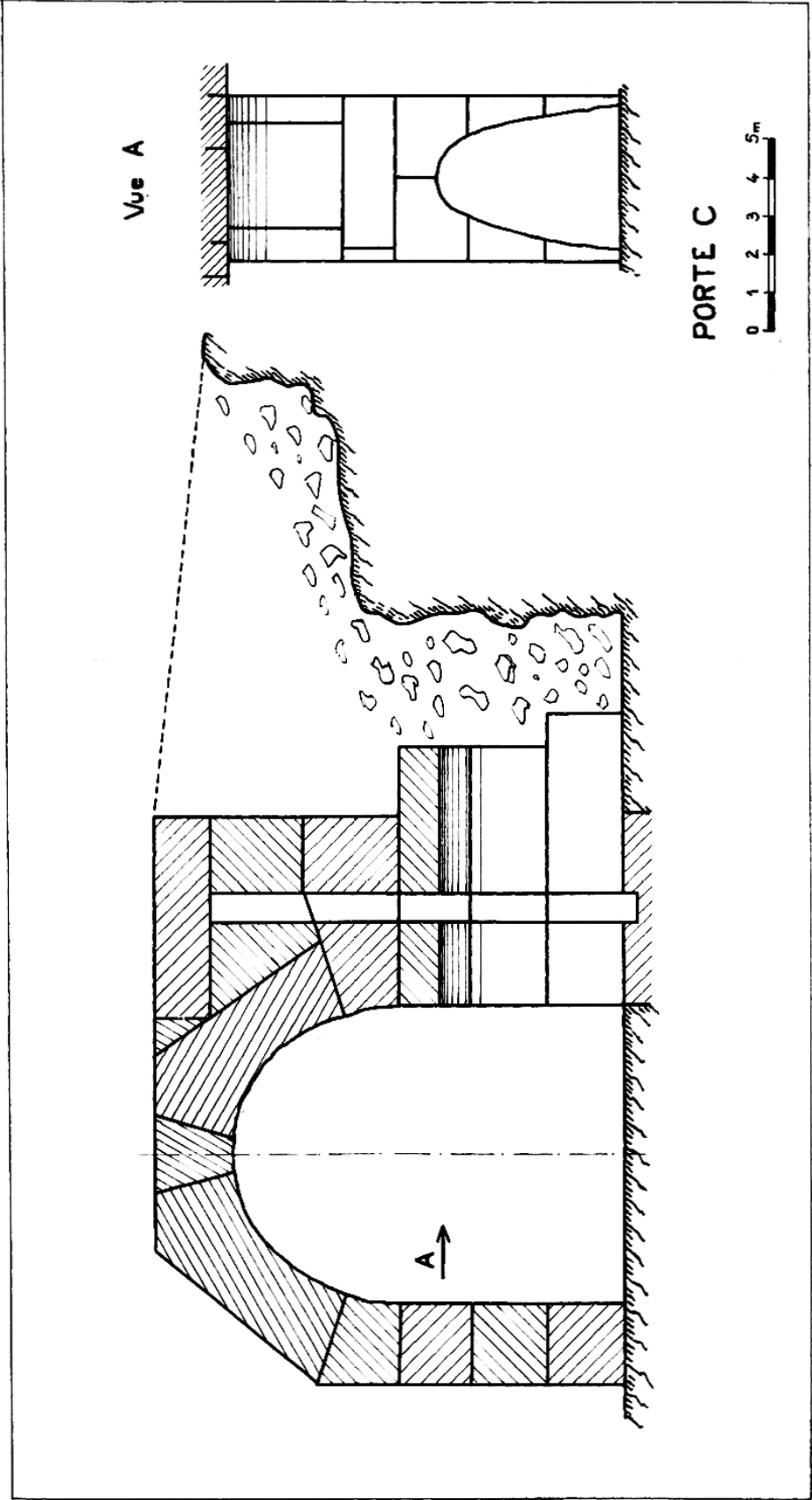


FIG. 8.

L'orifice des puits d'accès A et C est étroit (D. : 0 m. 80 à 1 mètre) tandis que B, qui apparaît comme la porte principale, est plus large. Il se prolonge au-dessus d'un gradin par une tranchée.

La herse épaisse de 0 m. 18 dont nous avons trouvé les fragments en B, mesurait 1 m. 80 de haut. Elle coulissait dans une glissière taillée dans les pieds-droits, couverte à la partie supérieure par des dalles, et s'insérait à la base dans une rainure profonde de 0 m. 10 creusée dans une dalle également.

Les trois portes sont de même type.

L'assemblage de toutes les pierres est assuré par un ciment au plâtre et pouzzolane de couleur variant du rose au gris suivant la teinte des cendres volcaniques. Celui-ci s'étale parfois sur les parements eux-mêmes et on aurait pu croire que la surface intérieure des chambres était complètement revêtue de cet enduit : cependant les plaques ne s'éloignent jamais des joints et les murs ne conservent pas trace d'un stucage complet.

Fouille de l'hypogée.

Le souterrain était hermétiquement clos ; quand nous avons fracturé le premier claveau d'exploration un long sifflement d'air chaud en a accompagné la chute. Les salles étaient comblées de terre meuble jusqu'à une hauteur de 1 mètre en moyenne, de sorte que les deux assises inférieures de l'appareil mural étaient cachées et les portes presque couvertes.

Des squelettes d'animaux (porc-épics, carnassiers) égarés dans l'hypogée dénonçaient les auteurs de certains grattages superficiels. Cependant des efflorescences de sulfate de chaux montraient que les dépôts n'avaient pas été piétinés depuis longtemps.

En réalité quelques indices recueillis en surface (une lampe vernissée arabe, et une pelote de fil carbonisée dans la salle II, un fond de plat vernissé hispano-mauresque décoré à la *cuerda seca*) dataient la dernière violation du Moyen Age (fig. 9 g).

Les pillards ont vraisemblablement pénétré à l'intérieur du monument en crevant la voûte de la salle VIII : celle-ci était complètement remplie de pierres et de terre descendues de la surface et qui s'étaient répandues dans les salles voisines. Ils sont les auteurs également des divers sondages creusés dans les murs, après le comblement des salles, puisqu'ils ont été pratiqués à une hauteur de 1 mètre, c'est-à-dire au-dessus du remblaiement ainsi que d'un orifice de la salle I par lequel ils ont trouvé accès sur une sape plus ancienne. Eux aussi, sans doute, ont creusé dans les murs séparatifs des salles courbes les orifices que nous avons utilisés pour passer de l'une dans l'autre.

Près d'une de ces cloisons, leur fouille a tenté de percer un mur qui paraît en réalité prolonger en profondeur le massif de pierres de taille.

Enfin, ils ont tenté de retrouver un prolongement à la salle x en démolissant le mur du fond sur toute sa largeur. Ils y ont rencontré la pouzzolane comme dans tous les sondages de la paroi externe.

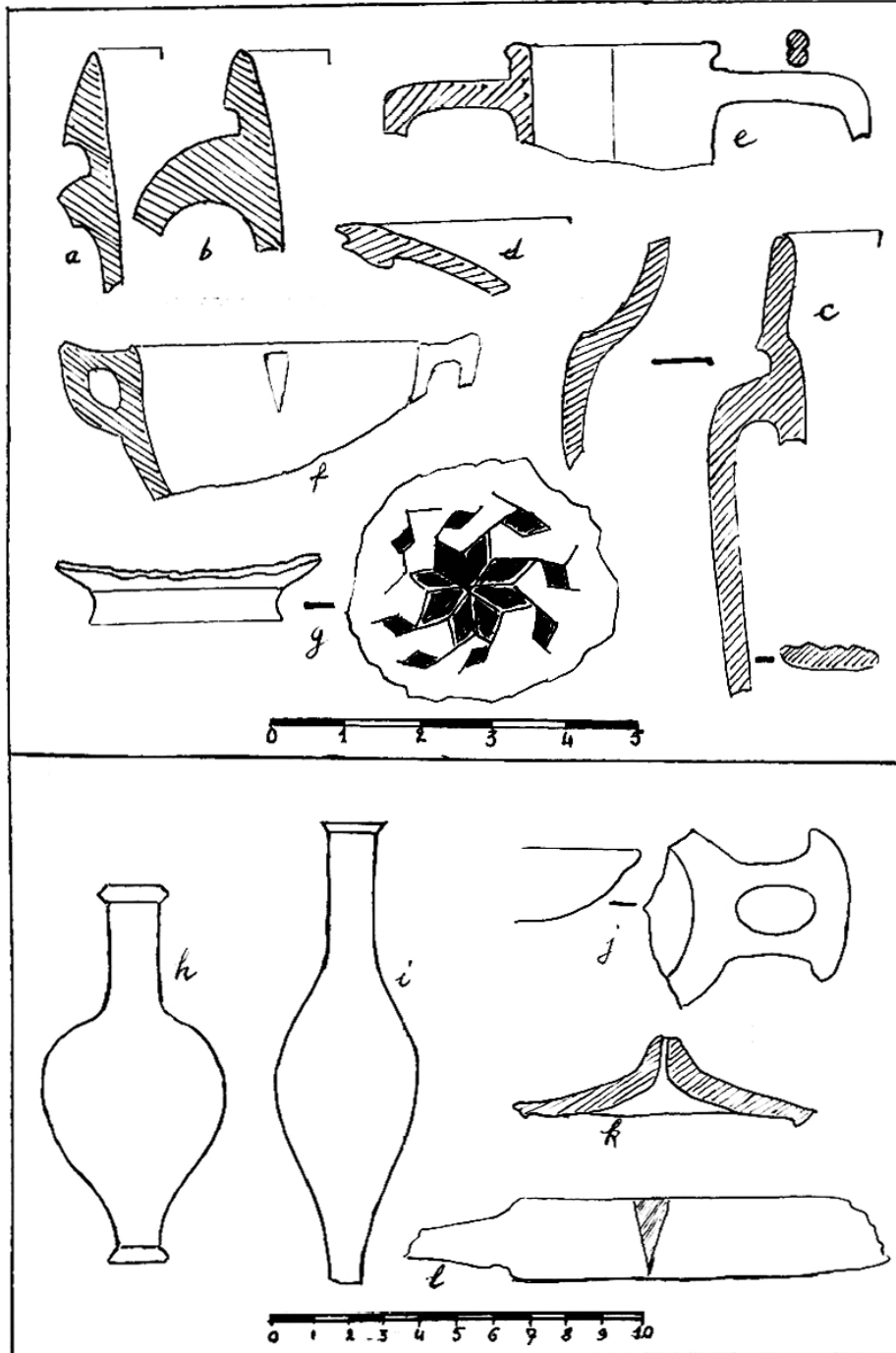


FIG. 9.

Désacralisation.

La violation par les musulmans du Moyen Age n'était pas la première.

Elle avait été précédée, dans l'Antiquité, d'une entreprise d'un autre ordre.

Le remplissage des salles avait été effectué avec méthode : la terre, mêlée de pierraille, écailles de taille calcaires ou noix de pouzolane, contenait, dispersés dans toute son épaisseur, des tessons de terre cuite, des ossements humains ou animaux, des débris de plomb, de verre...

Nous avons recueilli ces rares vestiges grâce à un tamisage systématique de toutes ces terres (environ 100 mètres cubes).

Des débris d'ossements humains retrouvés dans plusieurs salles (salles I : os longs ; VIII : os longs, VII : os longs ; salle IX : vertèbre, fémur humain) ne laissent aucun doute sur la destination sépulcrale de l'hypogée. Les sépultures ont été violées, le mobilier brisé et dans un premier temps dispersé à l'extérieur ainsi que les squelettes. Puis des destructions ont été opérées : démolition des portes, bris des herse, ouverture des puits. Enfin les caveaux ont été colmatés.

La retenue intérieure sur les pieds-droits des trois portes a été arrachée au pic de façon à rendre les glissières inutilisables.

La désacralisation du sépulcre ainsi accomplie, les violateurs se sont attaqués à la partie aérienne du monument.

Ils ont sans doute retrouvé les puits d'accès B et C : des fragments volumineux de la herse B gisaient à même le sol, à l'intérieur de la salle VII ; de même devant les portes C, des débris dont l'épaisseur correspondait à une dalle semblable. Au contraire, il semble qu'ils aient pénétré dans le système A par un trou percé de l'extérieur vers l'intérieur dans le mur nord, à hauteur du sol, dans la pièce I, après forage d'une sape sous le pavement oriental. Les pillards du Moyen Age ont réutilisé celle-ci et nous-mêmes l'avons exploitée pour approfondir un sondage vers le centre du monument.

Le mobilier.

Le mobilier consiste essentiellement en tessons de poterie, modelée ou tournée ; quelques débris de verre mince ne peuvent pas être identifiés ; un fragment de plomb, une lame de couteau (fig. 9 I), un fer sans caractère, n'offrent pas grand intérêt.

La répartition du mobilier par salle n'a pas grande signification. En effet, après le pillage, une partie de celui-ci est demeurée sur le

sol à l'extérieur : de nombreux tessons ayant appartenu sans doute aux mêmes amphores que ceux du tamisage, jonchent les abords du monument. D'autre part nous avons pu recoller par exemple des fragments jointifs du même vase ramassés respectivement dans les salles VII et IX.

On peut remarquer toutefois que quelques tessons faisant partie d'une même amphore sont restés sur le sol dans l'angle sud-ouest de la salle I ; dans la salle X des *unguentaria* ont été retrouvés, semble-t-il, mais loin du lieu de leur dépôt. La poterie d'atelier autant qu'on peut en reconstituer les formes, se compose en grande partie d'amphores, presque toutes du même type, Dressel I, sous des variantes classées par N. Lamboglia sous l'indicatif 1 c (amphore du cap Mele)¹ — que l'on s'accorde à placer à la fin du II^e siècle av. J.-C. (fig. 9 a, b, c). Sur les fragments du col d'une amphore de ce type a été tracée à la peinture rouge, une inscription incomplète en lettres puniques². On rencontre également la forme 4 de Lamboglia à fond en bobine (navire de Marseille) du II^e siècle également et l'amphore à col en pavillon également de la fin du II^e siècle³. Autres céramiques datables, deux *unguentaria* entiers, l'un à la panse globuleuse connu partout aux III^e et II^e siècles (fig. 9 h, i) l'autre du type plus effilé, du III^e siècle, enfin le bec d'une lampe-enclume grossière également fabriquée au II^e siècle (fig. 9 j).

Devant de telles destructions il est bien difficile de définir les rites funéraires.

Si la porte B se prête, à la rigueur, au passage d'un sarcophage en pierre, ou en bois, il n'est pas pensable qu'on en ait introduit un par les portes A ou C. Les dépôts funéraires peuvent avoir été précédés d'une cérémonie d'incinération.

Les fragments osseux cependant ne portent pas trace de crémation. On peut penser que le squelette a été enseveli après un premier séjour en sépulture provisoire, à la manière maure, comme on en a l'exemple aux Andalouses ou à Gouraya⁴.

Le mobilier d'accompagnement dont les restes nous sont parvenus se compose d'objets très ordinaires. Sans doute les plus précieux ont-ils été emportés par les violateurs. Il correspond à celui que l'on rencontre dans les cimetières à *loculus* ou dans les caveaux de

1. N. Lamboglia, *Sulla cronologia delle anfore romane*, in *Rev. Ét. Lig.*, 1955, p. 248, fig. 5.

2. M. J. G. Février a bien voulu relire ainsi cette inscription peinte en rouge :

$\begin{array}{c} \text{I}^{\alpha} \text{P} \zeta \text{o} \text{g} \\ \text{c'est-à-dire } \text{B}^{\circ} \text{L} \text{Z} \frac{\text{W}}{\text{Y}} \text{D} \end{array}$

3. N. Lamboglia, *l.l.*, p. 247, fig. 1.

4. G. Vuillemot, *o.l.*, *Fouilles des tombeaux bâtis aux Andalouses* ; S. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, Paris, 1903, p. 14.

la côte africaine. Malgré sa complexité, par conséquent, on peut ranger ce système souterrain dans la catégorie des tombeaux bâtis de l'époque hellénistique dont plusieurs ont été fouillés sur la côte algérienne à Tipasa¹ ou aux Andalouses notamment.

Les carrières.

L'énorme masse de pierre employée dans la construction du monument a été extraite d'une colline voisine qui domine légèrement à l'Est celle de Beni Rhenane.

Elle est recouverte d'un important placage de calcaire que l'on a exploité d'abord, semble-t-il, en taillant des banquettes près du sommet et tout autour de la colline. La rencontre de couches parfois trop friables a provoqué l'abandon de certains secteurs et ainsi sont restées cloisonnées des carrières en cuvette à ciel ouvert. A la lisière de ces dépressions on trouve des amas de terre de décapage ou de débris d'extraction.

Les parois verticales laissées sur le côté haut de ces carrières, conservent la trace de plusieurs « haouanet » taillés dans la roche. Trois sont encore reconnaissables mais un seul est bien conservé.

La salle mesure H. : 1 m. 65 ; L. : 1 m. 88 ; Prof. : 1 m. 51 au Sud, 1 m. 19 au Nord, ouvre de plain-pied avec l'extérieur par une porte à feuillure.

Sur la face sud où la roche paraît plus consistante, l'extraction a été pratiquée suivant un front de taille coupé dans un plan préparé. Celui-ci se prolonge doucement vers le col et a servi sans doute à l'évacuation des dalles vers le chantier.

On y distingue nettement des blocs parallélépipédiques en voie de débitage et certains n'ont pas quitté leur place (fig. 10).

Le front de taille s'allonge, en deux carrières, dans le prolongement l'une de l'autre sur une centaine de mètres.

Sans doute les blocs étaient-ils amenés par traîneau ou par chariot à pied d'œuvre. A proximité du monument, et surtout à l'Est, le sol de la colline, sur une forte épaisseur, est constitué d'éclats de taille de pierre calcaire.

Toute la pierre provient de cette même carrière.

Le plâtre était extrait selon toute probabilité de « la Plâtrière » près de « La Pierre du Chat » où aujourd'hui encore on exploite le gypse, tandis que les cendres volcaniques entrant dans la composition du stuc étaient prélevées dans les fondations mêmes du monument.

1. S. Gsell, *Tipasa*, in *M.E.F.R.*, 1894, p. 379 ; P. Cintas, *Fouilles puniques à Tipasa*, in *Rev. Afr.*, 1949, t. XLII, tombes 12 et 13, p. 23 sq. ; Baradez, *Tombe du sacrificateur*, in *Libyca-Archéologie*.

Les matériaux par conséquent sont d'origine exclusivement et étroitement locale.



FIG. 10.

Chronologie.

Le monument détérioré par un martelage particulièrement acharné livre peu d'éléments de datation.

Les démolisseurs se sont attaqués à un édifice encore à l'état de neuf : les faces des pierres jetées à terre et protégées par la masse des éboulis paraissent sortir des mains de l'ouvrier. Les surfaces sont lisses et n'ont pas souffert longtemps de l'exposition à la pluie.

Les céramiques les plus récentes n'excèdent guère les premières années du dernier siècle avant notre ère. On ne s'est pas servi par conséquent des caveaux à une date plus récente.

Les plus anciennes ne remontent pas au-delà des dernières années du III^e siècle. On peut conclure que le mausolée se dressait au-dessus de Siga dans le courant du II^e siècle.

L'emplacement de l'édifice dominant un territoire immense, en face d'une capitale, trahit un souci de prestige souverain. Sa proximité de Siga, son importance, de même que la présence d'ossements et la nature du mobilier funéraire, enfin le cloisonnement des hypogées ne laissent interpréter le monument que comme un mausolée dynastique des rois Massaessyles.

Il n'a certes pas contenu la dépouille de Syphax qui mourut captif en Italie.

Si, comme on le croit, après sa défaite, son fils Wermina continua de régner sur une Massaessylie amputée, il est archéologiquement admissible de supposer que ce dernier y fut enseveli.

La destruction du monument cependant me paraît postérieure à la fin du règne de Wermina (201-191). L'histoire donne peu de renseignements sur la descendance des souverains de l'Ouest. La désacralisation perpétrée sous l'empire d'une haine inexpiable suppose l'occupation du territoire de Siga par un souverain rival de celui qui commanda le tombeau.

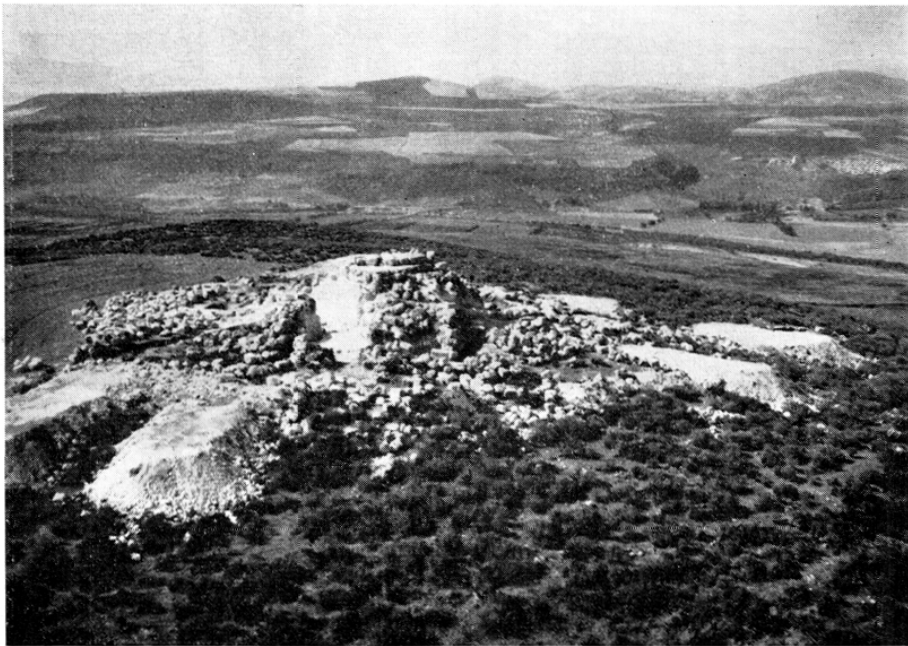


FIG. 11.

Il est possible que la lignée de Wermina ait résisté dans la vallée de la Tafna aux empiétements des successeurs de Massénissa et que dans cette hypothèse leur territoire soit passé seulement à la fin du 11^e siècle ou au début du 1^{er} siècle sous le contrôle des rois Numides (de Jugurtha à Hiempsal : 118-105/106-60). Nous attendons pour arrêter une opinion que la fouille en soit terminée.

Comparaisons et origine de l'architecture.

Où les architectes de Beni Rhenane ont-ils puisé leur inspiration ? Nos rapprochements entre l'édifice de Beni Rhenane et les monuments les plus proches, par leur destination, leur situation géographique, voire par leur ordonnance reposeront sur des données architecturales assez minces.

On a exploré et encore récemment au Maroc, des tertres volumi-

neux auxquels on reconnaît un rôle de sépulture princière. Certains restent très proches du tumulus tels que le tombeau dit d'Antée à Mezora, celui de Si Allal et Barahoui, celui de Sidi Slimane, pour en retenir les mieux connus¹. M. Camps vient de fouiller à Souk el Gour un mausolée d'un type voisin, la *bazina*, qui se complique d'un appareil en gradins doublé d'un fourreau cylindrique construit². La chambre sépulcrale de ces mausolées se réduit à une couverture de terre argileuse, à une ciste exiguë ou à une chambre couverte de rondins reposant sur des pierres sèches.

Dans la région de Tanger enfin, M. Jodin³ a retrouvé et décrit un hypogée funéraire souterrain composé de deux chambres, construites en pierres de taille, à plafond en dalles contrebutées. Son architecture, édifiée à ciel ouvert, rappelle les tombeaux carthaginois construits du littoral algérien à Tipasa, ou aux Andalouses (dont le toit n'est plus en pierre, mais repose sur des solives) et ceux des nécropoles espagnoles de Toya et de Tutugi. Mais ce monument approximativement daté de l'époque hellénistique par le mobilier qu'il contenait, n'a pas de prolongement aérien et l'architecture souterraine, appliquée à des salles exiguës, reste fruste et irrégulière.

Nous ne retiendrons pas les Djeddar à plan carré de Frenda en Oranie. Leur datation, de la période byzantine, ne fait pas de doute grâce aux remplois d'inscriptions chrétiennes.

A l'Est d'Oran, les exemples de mausolées construits couvrant une chambre souterraine, sont moins rares. Quatre de ceux-ci, de dimensions considérables, ont très tôt attiré l'attention sur eux et ils n'ont jamais cessé d'être vus comme des monuments princiers : le Tombeau de la Chrétienne près de Cherchel, le Medracen au pied du massif de l'Aurès, élevés en tronc de cône sur un cylindre appareillé, la Souma du Kroubs près de Constantine et le monument de Dougga en Tunisie relevant tous deux du plan carré.

Les uns et les autres explorés, fouillés, étudiés avec plus ou moins de bonheur apparaissent comme des constructions que l'on s'accorde à placer dans les trois derniers siècles précédant notre ère.

Le *Medracen* établi sur un plan circulaire atteint des proportions colossales. Sa décoration relève de l'ordre dorique, mais, comme ici, l'architecte a eu recours à une colonnade incluse supportant une corniche à gorge égyptienne. Les fausses portes ont été distribuées

1. G. Souville, *Principaux types de tumulus marocains*, in *Bull. S.P.F.*, LVI, 1959, p. 394-402 ; G. Camps, *Aux origines de la Berbérie*, in *Monuments et rites funéraires de la Berbérie*, Paris, 1961 ; G. Souville, *Le Tumulus de Si Allal et Barahoui*, in *Libyca-Préhist.*, VI, 1958, p. 243-259.

2. G. Camps, *Un mausolée marocain : la grande bazina de Soukel Gour*, in *B.A.M.*, t. IV, 1960, p. 47 à 93.

3. A. Jodin, *Tombeau de Mogagha es Srira*, in *B.A.M.*, t. IV, 1960, p. 27-47

suivant un dispositif triangulaire équilatéral comme le sont celles des trois systèmes de l'hypogée¹.

A la *Souma du Kroubs*², la chambre sépulcrale, unique, est de petites dimensions : elle abrite des tombes à incinération. La partie aérienne comporte une voûte en plein cintre et un pavement au niveau de la première assise ; sans doute aussi était-elle ornée de statues puisque l'on a retrouvé un fragment³.

A *Dougga*, le monument reproduit le type de la tour de plan carré, en pierres appareillées, en deux étages séparés, et surmontée d'un édicule à gradin, ou à lanterne⁴. Il s'élève sur une série de gradins : des pilastres engagés à chapiteaux éoliques, soutiennent la corniche à gorge égyptienne. Enfin des statues entraient dans la décoration extérieure.

Avec le *Tombeau de la Chrétienne* nous revenons à un édifice circulaire et cependant c'est avec ce dernier que la parenté est la plus étroite. Le couloir d'accès à la chambre centrale est construit en voûte en plein cintre : quatre assises composent les parois sur lesquelles s'appuient des claveaux rayonnants⁵. On retrouve la forme courbe, la fermeture à herse⁶.

Le tambour extérieur s'assoit sur des gradins ; au-devant de ceux-ci s'étend un pavement⁷. Des demi-colonnes soutiennent la corchiche moulurée et la gorge égyptienne⁸. Et ces colonnes relèvent comme celles de Beni Rhenane de l'ordre ionique⁹.

Un autre élément de rapprochement semble plus important encore, c'est l'emploi du plâtre pour joindre toutes les pierres¹⁰. Le mélange de pouzzolane a rendu celui de Beni Rhenane plus résistant. Il ne fait pas de doute que l'architecte de l'un et de l'autre, s'il n'était pas le même, appartenait à la même école et utilisait

1. Cl. Brunon, *Mémoires sur les fouilles exécutées au Madras'en, Mausolée des rois de Numidie* (avril, mai, juin 1873), in *Recueil des notices et mémoires de la Soc. Arch. de Constantine*, 1873, p. 16, pl. VII, fig. 1.

2. Bonnell, *Monument greco-punique de la Souma (près Constantine)*, in *Recueil des notices et mémoires de la Soc. Arch. de Constantine*, 1915, p. 167 à 178.

3. Rémond et Cherbonneau, *Rapport sur les fouilles du Soumaa* (monument du Kroubs), in *Ann. de la Soc. Arch. de Constantine*, 1862, p. 73.

4. Saladin, *Nouvelles Archives des Missions*, 1892, p. 479 ; en dernier lieu Cl. Poinssot et Jean Willem Salomonson, *Le mausolée libyco-punique de Dougga et les papiers du comte Borgia*, in *CRAI.*, avr.-déc. 1959, p. 141-144.

5. M. Christoffe, *o.l.*, n. 0, p. 150, fig. 126 ; voûte en plein cintre également au Kroubs, cf. Ballu, *Résultat des fouilles opérées par la Soc. des Mon Hist. dans le mausolée du Kroubs*, in *B.A.C.*, 1916, p. cxcvii.

6. M. Christoffe, *o.l.*, p. 117, fig. 93.

7. *Ibid.*, p. 88, fig. 67.

8. *Ibid.*, p. 72, fig. 45 et 46 ; p. 76, fig. 47, et Colonnade, fig. 128.

9. *Ibid.*, p. 21, fig. 8 et 9 ; p. 25.

10. *Ibid.*, p. 96, fig. 76, 77, 78.

les mêmes techniques. C'est pourquoi je crois les monuments contemporains.

Les contours aberrants du mausolée de Beni Rhenane, certes, paraissent l'éloigner d'un type classique. En réalité, je pense que le constructeur avait conçu à l'origine un fourreau circulaire. L'énorme volume de maçonnerie à ensevelir dans un cylindre de ce type — dont il avait peut-être déjà lui-même fait l'expérience — l'a ramené à concevoir un plan excavé et à imaginer cette forme de triangle à côtés courbes pour alléger la masse du mausolée.

Il a ainsi créé une forme fort originale qui lui a certainement posé d'ardus problèmes de raccordement entre le fût et la lanterne — ou la pyramide terminale. Pour toutes ces raisons on aurait bien voulu connaître l'ordonnance complète du mausolée.

Il n'en reste pas moins que le monument de Beni Rhenane occupe une place intermédiaire entre les monuments circulaires — qui semblent puiser leur inspiration dans les pyramides d'Égypte — et les monuments à étages qui peut-être par l'intermédiaire des tombeaux de Sicile comme celui de Théron ou comme les tombeaux princiers du Moyen-Orient (Meggazil d'Amrit, mausolée de Cyrrhus) s'inscrivent dans la série des tombeaux imités de près ou de loin de celui d'Halicarnasse directement, ou à travers ceux des successeurs d'Alexandre.

* * *

M. Jean CHARBONNEAUX souligne l'intérêt de la communication.

M. Jérôme CARCOPINO tient à unir ses félicitations à celles que M. Jean Charbonneaux vient d'adresser à M. Vuillemot. Il adhère pleinement aux observations ajoutées par M. Charbonneaux. Le rapprochement avec le « Tombeau de la Chrétienne » qu'a fait M. Vuillemot est significatif. Il vient à l'appui de l'opinion à laquelle, finalement, s'était rangé Gsell en ce qui concerne le « Tombeau de la Chrétienne » : ce *monumentum regiae gentis*, ainsi que l'appela Pomponius Mela vers 46 de notre ère, ne doit pas être rapporté à la dynastie numide de Juba II, mais à la *gens* des rois maures qui l'avaient précédée ; la chronologie qui vient d'être assignée au mausolée de l'embouchure de la Tafna renforce l'hypothèse de Gsell.

LIVRE OFFERT

M. Alphonse DAIN fait hommage à l'Académie du tome 33 de *L'Année philologique, bibliographie critique et analytique de l'Antiquité gréco-latine*, publiée par Juliette Ernst sous les auspices de la Société internationale de Bibliographie classique qu'il administre.